

Le 3 février 2025,

Les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFRS, ci-après « CSOE », se sont réunis par visioconférence dans le cadre des opérations préparatoires à l'élection des membres de la Commission des Athlètes de Haut Niveau, ci-après « CAHN », de la FFRS, afin de vérifier la levée des irrégularités des candidatures présentées en vue des élections qui se dérouleront les 13 et 14 février 2025 par vote électronique.

**Objet de la réunion :** *Vérification de la levée des irrégularités entachant la candidature de M. Jean-François LADONNE, pour l'élection des membres de la CAHN de la FFRS.*

**Rappel des missions de la CSOE :**

Les missions Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFRS sont précisées à **l'article 28 des Statuts de la FFRS**. Cet article prévoit notamment :

*« La commission de surveillance des opérations électorales est chargée de :*

- *Valider les candidatures au Conseil d'Administration au regard des dispositions des statuts et du règlement intérieur ; sa décision est prise en premier et dernier ressort ;*
- *Veiller lors des opérations de vote relatives à l'élection du Conseil d'Administration au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur. [...]*

*Elle est composée de trois membres titulaires et de trois suppléants, choisis parmi des personnalités qualifiées, notamment en raison de leurs compétences juridiques et déontologiques. [...]*

*La commission délibère valablement lorsque deux au moins de ses membres sont présents. [...]* »

**Désignation des membres de la CSOE :**

En date du 27 janvier 2025, 6 membres ont été désignés par le Bureau Exécutif en place de la Fédération, dont 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, dont la liste est publiée sur le site de la FFRS.

**Membres présents, absents, à distance :**

Sont présents par visioconférence :

- Madame Patricia EMBRY, membre titulaire de la CSOE
- Monsieur Frédéric OPPE, membre titulaire de la CSOE

Est excusé :

- Monsieur Jean-Marie HUBERT, membre titulaire de la CSOE

La réunion débute le 3 février 2025 à 12h30.

Madame Patricia EMBRY est nommée Présidente de séance par les membres présents.

## **1 – Rappel de l'irrégularité :**

Au cours de sa réunion du 30 janvier 2025, la CSOE a relevé une irrégularité sur la candidature de M. Jean-François LADONNE.

En effet, M. Jean-François LADONNE a omis de joindre les justificatifs de son inscription sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau, de sorte qu'il n'a pas été possible à la CSOE de vérifier à la lecture du dossier du candidat, qu'il respectait bien les critères de l'**article 31 des Statuts de la FFRS**, lequel précise :

« Les athlètes de haut niveau pouvant être membre de la CAHN sont :

- Les athlètes présents sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau au jour de l'élection ;
- Les athlètes ayant été présents sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau lors des deux dernières olympiades précédant l'élection... »

Cette irrégularité a été notifiée à M. Jean-François LADONNE par mail du 30 janvier 2025, avec une demande de régularisation au plus tard le 3 février 2025 à midi, au moyen d'un mail adressé à [juridique@ffroller-skateboard.com](mailto:juridique@ffroller-skateboard.com).

## **2 – Levée de l'irrégularité et validation de la candidature de M. LADONNE**

La CSOE constate que par mail du 3 février 2025 à 10h47, elle a reçu un justificatif de l'inscription de Jean-François LADONNE sur la liste des sportifs de haut niveau, permettant de lever l'irrégularité constatée.

**La candidature de M. Jean-François LADONNE est en conséquence définitivement validée.**

\*\*\*


Le présent procès-verbal sera communiqué par courriel au candidat concerné, puis publié sur le site internet de la FFRS à la page dédiée à l'actualité fédérale.

En outre, la CSOE autorise la FFRS si elle le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information des candidatures ainsi jugées recevables à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire.

Fin de la réunion de la CSOE : le 3 février 2025 à 12h45.

**Signatures des membres de la CSOE présents au siège de la Fédération :**

**Madame Patricia EMBRY,**  
Présidente de séance  
Membre titulaire de la CSOE

Signé par :  
  
D72615E5F1F3468...

**Monsieur Frédéric OPPE**  
Membre titulaire de la CSOE

Signé par :  
  
6118D55E8FE2482...